

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 19 JUIN 2019

A SAINTE-ALVERE

-----

**PRESENTS** : DUCENE Philippe, HERBRETEAU Louis, LE ROUX Gilles, LE ROUX Joëlle, GRELLETY Patrice, AGRAFEUIL Liliane, BENCHAREL Marie-Christine, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, PERROT Laurence, LE COCGUIC Jean, DUFRAIX Patrick, BRAJON Eric, CABRILLAC Corine, CHAUMETON Carole, DE VINCENZI-GAUTHIER Yannick, FENIE Marie-Claude, GORMAN Margaret, GRELLETY Annie, LEGRAND Guillaume, LESCOMBE Bernadette, LEYMA Cyril, MALLET Henri, TAULOU Patrice, TAULOU Vincent, TEILLET Bernadette, TEIXEIRA CASTRO Vitor, WINTERHALTER Elisabeth.

**EXCUSES** : LALOT Alain, DULAC Bernard, GENESTE Pascal, GRELLETY Florian, HEYMANN Rafaël, JANSSENS Hendricus, PRIAT Aurélie, VALLER Christian, VASSEUR Elina,

LEGRAND Claudie pouvoir à Cyril LEYMA  
TRAPY Guy pouvoir à Vitor TEIXEIRA CASTRO

Madame BALAINE Michèle a été élue secrétaire

-----

**I FONCTIONNEMENT** :

Le Maire fait un bilan des dernières animations :

**La soirée Portugaise du 15 juin à Cendrieux :**

Il rappelle que le conseil municipal avait sollicité l'association Cores de Portugal pour l'organisation de cette fête qui a été un succès.

**Cérémonie du 8 mai avec la remise de la croix de guerre à Sainte-Alvère :**

Cette cérémonie s'est tenue l'après midi en présence de nombreuses autorités civiles du monde militaire, du Souvenir Français, des Anciens Combattants et de portes drapeaux.

La croix de guerre a été accrochée au drapeau de Sainte-Alvère par le Général Fournier, Délégué de la Dordogne de l'Association de soutien à l'Armée française, en présence des enfants des écoles qui ont entonné la Marseillaise.

Cet évènement a marqué une nouvelle fois l'attachement des élus et de la population au devoir de mémoire.

### **Devoir de mémoire – Achat de drapeaux**

Dans le cadre de ce devoir de mémoire et en collaboration avec Monsieur SILVERT, Président de l'association locale des Anciens Combattants et victimes de guerre, le conseil municipal a décidé :

- l'achat d'un drapeau officiel qui portera le nom des trois villages pour un coût de 680 € et qui sera mis à disposition des jeunes porte-drapeaux, et en priorité au jeune Mathias Dubant-Grellety, arrière-petit-fils de Norbert LEGRAND qui fut porte drapeau à Saint-Laurent des Bâtons.
- l'achat en 2020 d'un drapeau des Anciens Combattants pour le village de Cendrieux pour un montant de 1 521 €.

### **Plaque commémorative à Jean Reghem :**

Monsieur Patrick Dufraix rappelle la décision qui avait été prise de réaliser une plaque à la mémoire de Jean Reghem avec un texte retraçant son parcours de résistant.

Cette plaque sera posée et dévoilée en présence de la famille devant la stèle implantée au lieu-dit Rivesol à Cendrieux le 7 juillet prochain.

### **Adressage :**

Les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance, au cours des réunions préalables, du travail de mesdames Marie-Christine Bencharel et Liliane Agrafeuil et de leur équipe sur le dossier « adressage » qui consiste à numéroter selon des procédures définies, chaque habitation afin de rendre lisibles les adresses à chacun : services de santé et de secours, gendarmes, facteurs, livreurs..., procédure rendue obligatoire pour la mise en place de la fibre optique qui arrive.

Ces données seront transmises au SNA (Service National de l'Adressage).

Mesdames Bencharel et Agrafeuil ont exposé la méthodologie bien réglementée qu'elles ont dû suivre, l'accompagnement et la formation par l'ATD, les recherches qu'elles ont effectuées dans les archives, l'aide de référents sur les trois villages, qui ont été nécessaires pour aboutir à ce travail commencé depuis le 10 septembre 2018.

Elles expliquent notamment que la réglementation impose pour un lieu-dit qui dessert plusieurs voies, de prendre une nouvelle appellation mais que ce lieu-dit peut être maintenu par les habitants qui le souhaitent en « complément d'adresse ». Elles ont tenu compte des observations et modifications demandées par leurs collègues.

L'ensemble des conseillers municipaux expriment la nécessité de cette opération notamment pour que tous les citoyens puissent être accessibles rapidement en cas de danger (pompiers, médecins...) et remercie l'équipe « adressage » pour leur travail (plus de 470 heures de travail, 1098 numéros adressés, 189 km de longueur de voies hors bourg de Sainte-Alvère) ...

Puis les membres du conseil municipal approuvent le dossier adressage présenté, valident et adoptent les noms attribués à l'ensemble des voies communales et l'ensemble des dénominations.

Ils décident ensuite d'inviter la population à découvrir ce travail lors d'une réunion après les vacances d'été.

### **Personnel – Avancement de grade :**

Un agent de la filière administrative est proposé par le CDG 24 à un avancement de grade. Il est seul dans cette situation. Le conseil municipal valide un ratio d'avancement à 100% permettant à l'agent concerné de passer d'agent adjoint principal 2<sup>ème</sup> classe à agent administratif 1<sup>ère</sup> classe.

### **CPF – Compte Personnel de Formation :**

Règlement de participation de formation et de participation financière

Le Maire explique que la loi permet aux agents de la fonction publique d'avoir accès, par le biais d'un compte personnel d'activité, à des formations professionnelles tout au long de leur carrière :

- la formation correspondant à leur fonction qui peut être assumée par le CNFPT, organisme auquel cotise la commune pour la formation continue des agents.
- la formation correspondant à un autre métier (pour changement d'orientation professionnelle par exemple) doit faire l'objet d'un règlement qui fixe notamment le plafond maximum de prise en charge pour la collectivité. Il existe un règlement type proposé par le CDG 24 qui a été adapté par la commune de Val de Louyre et Caudeau.

Le conseil municipal approuve le règlement proposé. Le plafond du CPF est de 150 heures par agent et il est calculé automatiquement pour chaque agent en fonction du temps déjà travaillé.

Le Maire fixe les plafonds suivants :

\* Coût horaire de l'heure de formation plafonnée à 25 €

\* Plafond par action de formation et par agent : 20 heures X 25 € = 500 €

### **Participation citoyenne**

Le Maire indique qu'il a repris contact avec la gendarmerie de Lalinde pour la mise en œuvre de la participation citoyenne.

## **II ECONOMIES-FINANCES**

### **Subvention pour la lutte contre le frelon asiatique**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu Monsieur Pierre Lecomte de Cendrieux qui, par divers moyens, lutte contre le frelon asiatique, dans le but de protéger les abeilles.

Il a sollicité une subvention de la commune pour l'aider dans ces démarches.

Le conseil municipal reconnaît le travail et l'investissement personnel de Monsieur Lecomte dans ce domaine et décide d'accorder une subvention de 500 € à son association en cours de création dans cette optique, pour la lutte contre le frelon asiatique et pour la protection des abeilles.

### **Travaux de centres-bourg : Projets**

Le Maire rappelle la réunion publique du 16 mai 2019 à Cendrieux au cours de laquelle Monsieur Jalbert du cabinet O+ a présenté les aménagements de centres-bourg :

- de Cendrieux 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche

- de Sainte-Alvère : les hauts de Sainte-Alvère (rue Balzac et avenue Montaigne).

Depuis, l'architecte a revu le projet de Cendrieux en tenant compte de l'observation des riverains et de l'architecte des bâtiments de France. Le projet modifié présenté au conseil municipal comporte notamment moins de pavés.

Les dossiers sont donc maintenant validés par les services de l'ABF.

Le conseil municipal valide ces deux projets en précisant qu'en 2019, seule la 1<sup>ère</sup> tranche de Cendrieux sera faite ; la 2<sup>ème</sup> sera réalisée en 2020.

Le conseil municipal décide d'engager les démarches nécessaires afin de commencer les travaux dès septembre 2019.

## **Le point sur les travaux**

Le Maire et les Maires Délégués font un point sur l'avancement des différents chantiers.

### **Chantiers en cours :**

- Place du marché aux truffes : travaux terminés.
- Salle culturelle : Une pré-réception des travaux de construction a eu lieu le 19 juin ; quelques aménagements intérieurs et extérieurs sont encore à réaliser avant de passer à l'équipement culturel.
- Salle de convivialité : Malgré un retard engendré par une entreprise en particulier, les travaux devraient être terminés pour la fin du mois de juillet.
  
- Bâtiments sinistrés : Les logements et WC publics seront terminés au 14 juillet ; le télécentre et la salle de formation au 31 août.
- La ludothèque bibliothèque : Après un début de chantier en octobre 2018, les travaux ont repris le 11 juin et devraient être terminés fin décembre 2019.
- Eglise Saint-Pierre es Liens de Sainte-Alvère, 3<sup>ème</sup> phase : La 1<sup>ère</sup> tranche est terminée au 14 juin et la 2<sup>ème</sup> tranche pourra commencer début juillet.
- Voirie structurante: il s'agit de la réfection des ex-voies communautaires (près de 40 kms) commencée le 23 avril. La fin des travaux est prévue au 31 juillet.
- Cabinet dentaire : Un chantier d'aménagement d'un cabinet bucco-dentaire dans l'ancienne cantine de Sainte-Alvère a débuté début janvier 2019. La fin des travaux est prévue le 21 juin, ce qui permettra aux dentistes d'installer leur matériel pour débiter leur activité au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### **Chantiers à démarrer :**

- La chapelle Saint-Maurice : début des travaux en septembre 2019.
- Logements de Cendrieux : début des travaux en septembre 2019 pour deux logements et un troisième en 2020.

## **Stade de Cendrieux**

Compte tenu de l'avancement en division Régionale III du club de football de Cendrieux, il convient d'aménager les vestiaires pour mettre aux normes le stade.

Le Maire avait invité Monsieur Gauthier et Madame Gevaert, présidents des clubs de Cendrieux et La Douze, concernés par la promotion du club de football. Ils ont exprimé les besoins qui découlent de cet avancement et surtout de l'attractivité engendrée pour le club, les enfants, les jeunes et leurs familles.

Les conseillers municipaux mettent en avant l'importance de créer les structures nécessaires pour le sport qui attire ou maintient les jeunes sur le territoire et favorise la cohésion sociale.

Des travaux sont à réaliser notamment au niveau des vestiaires.

Le conseil municipal nomme le cabinet ADG Griffoul pour réaliser une étude et un groupe de travail pour suivre ce projet ; groupe composé de Patrick Dufraix, Jean Le Cocguic, Guy Trapy et Gilles Le Roux.

## **Travaux**

### **- Marchés**

Le Maire est autorisé à signer les avenants en plus et en moins pour les différents chantiers afin de permettre, dans les limites budgétaires, de finaliser les différents chantiers.

### **- Chapelle Saint-Maurice**

Le Maire rend compte de sa décision d'avoir choisi Monsieur Luc Joudinaud pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de la chapelle Saint-Maurice.

## **Subventions**

Le Maire indique qu'il a obtenu les subventions suivantes :

### **- au titre de la DETR 2019 :**

Centre-bourg Sainte-Alvère (rue Balzac)	59 856,25 €
Place du château	
Centre bourg Cendrieux	46 740 ,00 €
Chapelle Saint-Maurice	21 691,50 €
Logements Cendrieux	52 200,00 €

### **- au titre de la DRAC**

Tranche 2 Eglise St Pierre es Liens	45 500,00 €
-------------------------------------	-------------

## **Bail cabinet dentaire**

Le Maire est autorisé à signer le bail avec la SCM "Cabinet dentaire Mérimée" pour un loyer mensuel de 1 000 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## **III FONCTIONNEMENT**

### **Salle culturelle**

#### **- Un nom pour la salle culturelle**

Le Maire indique qu'il conviendrait maintenant de trouver un nom à cette salle et passe la parole à Madame Liliane AGRAFEUIL qui propose de la nommer salle André MALRAUX en mémoire de sa venue au maquis de Durestal le 13 mai 1972 où il prononça un discours à l'occasion du 27<sup>ème</sup> congrès national des anciens de la brigade "Alsace Lorraine" et rappela les faits de la Résistance à l'attention de la nouvelle génération.

Donner le nom d'André MALRAUX, qui fut également ministre de la culture, à la salle culturelle de Cendrieux semble donc une évidence.

Le conseil municipal décide de donner à la salle culturelle de Cendrieux le nom de "salle André MALRAUX" et mandate le Maire pour demander l'autorisation à la famille.

#### **- Règlement d'utilisation des salles**

Le conseil municipal décide de nommer un groupe de travail pour élaborer un règlement d'utilisation des salles de Saint-Laurent des Bâtons et de Cendrieux et de proposer des tarifs de location.

Le groupe est composé de Gilles Le Roux, Marie-christine Bencharel, Liliane Agrafeuil, Michèle Balaine, Patrice Grellety, Patrice Taulou et Franck Escudié.

### **Bâtiments sinistrés - Baux**

Le Maire indique qu'il est possible de proposer à la location les logements restaurés rue des Remparts à compter du 1<sup>er</sup> août 2019. Les trois logements seront à louer.

Monsieur Afan de Rivera Jean-Louis, logé depuis l'incendie à la résidence d'artiste pourra réintégrer le logement qu'il occupait rue des Remparts.

Les trois logements sont conventionnés et le montant des loyers est fixé par les services de l'Etat.

Le Maire est mandaté pour affecter ces logements et signer les baux.

Le local MAM pourra également être mis à disposition dès le mois d'août.

### **Locations de bureaux**

Sont proposés à la location et accepté par le conseil municipal :

- le 2<sup>ème</sup> étage du centre multimédia pour 100 € par mois pour une expérience professionnelle.
- le 1<sup>er</sup> étage du centre multimédia (deux bureaux que le CIAS du Grand Périgueux va bientôt libérer) pour un loyer de 310 € par mois.

### **Remboursement de frais**

Il est décidé de rembourser les frais de déplacement et d'hébergement à Monsieur Gallichet pour la somme de 500 €. Il a effectué une mission d'étude bénévolement.

### **Dons**

Le conseil municipal accepte des dons :

- 200 € de Monsieur Gallinato au titre de la brocante 2018.
- 30 € d'un administré de Cendrieux.

### **Tarifs cantine - périscolaire**

Le conseil municipal a décidé d'augmenter les tarifs de la cantine et du périscolaire (garderie) au taux de l'inflation (1,2%).

### **Transport scolaire**

Madame Bencharel indique que la participation de la commune au transport scolaire du Bugue et de Sarlat passe de 86 € à 92 € par enfant.

## **IV VOIRIE**

### **Demande de déclassement et de cession d'un chemin rural au lieu-dit "La Cavalerie" à Sainte-Alvère**

- Il s'agit d'une demande du nouveau propriétaire qui reprend la requête de Monsieur Boardman. Le conseil municipal accepte la cession aux conditions qui avaient été proposées et acceptées par l'ancien propriétaire.

- L'appel d'offres voirie pour les travaux 2019 sur les voies communales a été lancé. Les offres sont attendues pour le 2 juillet.

## **V Tourisme - Culture**

### **Bibliothèque**

Monsieur Le Roux informe de la décision de la responsable de la bibliothèque de Cendrieux de cesser son activité à la fin de l'été.

Il est proposé à l'ouverture de la nouvelle bibliothèque de faire appel à des bénévoles.

- Pour rendre la culture accessible à tous, les élus décident de rendre l'abonnement gratuit aux bibliothèques de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Cité de caractère**

Le Maire propose, au conseil municipal qui accepte, d'inscrire la commune dans la catégorie "cité de caractère".

### **Sentiers de randonnées**

Le service tourisme du Grand Périgueux a choisi Sainte-Alvère pour inaugurer le 29 juin la création des sentiers de randonnées. Le conseil municipal est vivement invité à y être présent.

## **VI Développement Durable**

Madame Gorman indique que pour anticiper un peu la loi "Zéro plastique" qui sera à respecter au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il convient de commencer à faire appliquer la réglementation à compter du premier marché gourmand. Marie-Christine Bencharel et Maggy Gorman sont mandatées pour élaborer le règlement et mettre en place le dispositif avec les commerçants. La réglementation s'appliquera ensuite à toutes les manifestations et animations via les associations et la municipalité.

## **VII FOIRES ET MARCHES**

### **Marché aux truffes d'été - Règlement**

L'ouverture a eu lieu le 3 juin et se poursuivra jusqu'à fin juillet selon l'apport.

Le règlement est modifié pour avancer l'heure d'ouverture à 10 h 00 et nommer Monsieur Ruaud Jean-Claude, commissaire à la qualité.

### **Vente de sacs Krafts**

Les trufficulteurs avaient demandé qu'on leur mette à disposition des sachets pour la vente de leur truffe.

La commune a acheté un lot de sacs krafts sur lesquels elle va apposer une étiquette "Marché aux truffes de Sainte-Alvère" avec le logo.

Le conseil municipal fixe le prix à 1 € les 10 sachets.

## **VIII INTERCOMMUNALITE**

### **Tourisme - Durestal**

Le Maire et le Maire Délégué de Cendrieux proposent de nommer un référent par village pour créer un groupe local de réflexion pour le site de Durestal; site dont la compétence relève du Grand Périgueux.

Le conseil municipal mandate le Maire pour nommer trois volontaires (un par village) qui formeront ce "comité de pilotage", sous la direction de Monsieur Baudoin De Witt et Monsieur Gilles Le Roux.

## **IX URBANISME**

Le Maire rappelle que l'enquête publique du PLUi court du 3 juin au 16 juillet, qu'une information a été faite à la population par courrier (distribution par la poste).

Chaque village dispose d'un registre d'enquête publique à disposition des habitants qui peuvent aussi formuler leurs observations via internet.

## **X INFORMATIONS**

Le Maire rappelle les informations diffusées à la population:

- sur les aides en faveur de l'amélioration du logement (programme Amélia 2 du Grand Périgueux).
- sur la possibilité pour chacun de donner une adresse mail pour recevoir les informations diverses des trois villages. Une demande écrite et signée est demandée.
- il est distribué le calendrier des animations de l'été.
- le site internet de la commune fonctionne et rappelle les animations et évènements de la commune.
- le Maire et les Maires Délégués informent que des réunions publiques bilan - échanges auront lieu au cours de l'été (une par village).
- une cérémonie "d'inaugurations" groupées des réalisations des trois villages est prévue le 7 septembre.